

C.E.-02256-11-02

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES OUATRIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(2002-2003) LE 12 NOVEMBRE 2002

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 NOVEMBRE 2002 À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, SOLANGE COUTURE-DUBÉ

MM. JACQUES CARON, LUC CHARTIER, YVON DEROME, ALBAN SYNNOTT

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents (secondaire)

M. ROCH THIBAULT, commissaire représentant du comité de parents (primaire)

AINSI QUE:

MME SUSAN TREMBLAY, directrice générale

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

ET:

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

OHARC MARCHAND, directeur du Service des ressources financier

GILLES PRESSEAULT, secrétaire général

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUI

IL EST PROPOSÉ par Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel quel à savoir :

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2002
- 6.02 Adjudication de contrats pour 2 véhicules de type berline
- 6.03 Adjudication de contrat Amendement à la résolution CE-02239-09-02

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes : vérification

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Locaux modulaires : Renonciation de « Les Constructions Richard Haineault inc. » Avenant au contrat
- 11.02 Locaux modulaires : Contrat de location Avenant au contrat
- 11.03 École Saint-Viateur : Réaménagement de l'entrée sur le côté de l'école Appel d'offres AO-033-062-02 - Octroi de contrat



12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 Achat de pièces - Assemblage de micro-ordinateurs

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Pierre Gastaldy donne des informations sur la location d'un camion.

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8

OCTOBRE 2002

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2002 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT D'UN VÉHICULE DE TYPE BERLINE

Madame Claude Boivin présente le dossier et répond à des questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 2002-2003, pour la période du 10 octobre 2002 au 23 juin 2003, un contrat de transport pour un (1) véhicule de type berline, à monsieur René Vézina au tarif d'un dollar et cinq centièmes (1,05 \$) le kilomètre plus un montant de cinq dollars (5,00 \$) par chute de départ.

Que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT D'UN VÉHICULE DE TYPE BERLINE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

rétroactivement au 31 octobre 2002, un contrat de transport pour un (1) véhicule de type berline à **monsieur Denis Boileau** au tarif de un dollar (1,00 \$) le kilomètre plus un montant de douze dollars (12,00 \$) par jour pour desservir une école sur le territoire de Montréal.

Que la présidente du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02257-11-02

Ouebec) No 5614-A-PS (Quebec) No 5614-A-PS -182-02259-11-02

C.Ē.-02258-11-02

∩.E.-02260-11-02



6.03 ADJUDICATION DE CONTRAT - Amendement à la résolution CE-02239-09-02 Madame Claude Boivin présente le dossier et répond à une question.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif amendent la résolution CE-02239-09-02 en remplaçant le mot « berline » par « familial » et le tarif de « quatre-vingt-douze centièmes (0,92 \$) par « un dollar et deux centièmes (1,02 \$) à compter du 5 novembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES 7.00

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION 8.00 **PROFESSIONNELLE**

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES 10.01 LISTE DES COMPTES : VÉRIFICATION

Monsieur Pierre Marchand présente le dossier. Aucune question n'est formulée. La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 2 octobre 2002 et se terminant le 4 novembre 2002 est soumise aux membres du comité exécutif pour fins de vérification.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 LOCAUX MODULAIRES: Renonciation de « Les Constructions Richard Haineault inc. » - Avenant au contrat

Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier et répond à une question.

École St-Jean - Locaux modulaires - Avenant au contrat : Désistement de « Les Constructions Richaud Haineault Inc.»

CONSIDÉRANT la requête de la firme « Les Constructions Richard Haineault Inc. » visant la renonciation de ses droits relatifs à la partie location du contrat intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le « consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les Constructions Richard Haineault Inc.,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif accèdent à cette demande et amendent le contrat de l'école St-Jean en conséquence.

Que les membres du comité exécutif mandatent Madame Micheline Patenaude-Fortin et Madame Susan Tremblay, respectivement présidente et directrice générale, pour signer ledit avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

École Ste-Catherine - Locaux modulaires - Avenant au contrat : Désistement de « Les Constructions Richaud Haineault Inc »

CONSIDÉRANT la requête de la firme « Les Constructions Richard Haineault Inc. » visant la renonciation de ses droits relatifs à la partie location du contrat intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le « consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les Constructions Richard Haineault Inc.,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif accèdent à cette demande et amendent le contrat de l'école Ste-Catherine en conséquence.

Que les membres du comité exécutif mandatent Madame Micheline Patenaude-Fortin et Madame Susan Tremblay, respectivement présidente et directrice générale, pour signer ledit avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02263-11-02



École Jacques-Barclay - Locaux modulaires - Avenant au contrat : Désistement de « Les Constructions Richaud Haineault Inc. »

CONSIDÉRANT la requête de la firme « Les Constructions Richard Haineault Inc. » visant la renonciation de ses droits relatifs à la partie location du contrat intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le « consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les Constructions Richard Haineault Inc.,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif accèdent à cette demande et amendent le contrat de l'école Jacques-Barclay en conséquence.

Que les membres du comité exécutif mandatent Madame Micheline Patenaude-Fortin et Madame Susan Tremblay, respectivement présidente et directrice générale, pour signer ledit avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

École Des Bourlingueurs - Locaux modulaires - Avenant au contrat : Désistement de « Les Constructions Richaud Haineault Inc. »

CONSIDÉRANT la requête de la firme « Les Constructions Richard Haineault Inc. » visant la renonciation de ses droits relatifs à la partie location du contrat intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le « consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les Constructions Richard Haineault Inc.,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif accèdent à cette demande et amendent le contrat de l'école Des Bourlingueurs en conséquence.

Que les membres du comité exécutif mandatent Madame Micheline Patenaude-Fortin et Madame Susan Tremblay, respectivement présidente et directrice générale, pour signer ledit avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

École Louis-Cyr - Locaux modulaires - Avenant au contrat : Désistement de « Les Constructions Richaud Haineault Inc.»

CONSIDÉRANT la requête de la firme « Les Constructions Richard Haineault Inc. » visant la renonciation de ses droits relatifs à la partie location du contrat intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le « consortium » GE Capital Concept

Modulaire et Les Constructions Richard Haineault Inc.,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif accèdent à cette demande et amendent le contrat de l'école Louis-Cyr en conséquence.

Que les membres du comité exécutif mandatent Madame Micheline Patenaude-Fortin et Madame Susan Tremblay, respectivement présidente et directrice générale, pour signer ledit avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

École Pierre-Bédard - Locaux modulaires - Avenant au contrat : Désistement de « Les Constructions Richaud Haineault Inc. »

CONSIDÉRANT la requête de la firme « Les Constructions Richard Haineault Inc. » visant la renonciation de ses droits relatifs à la partie location du contrat intervenu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le « consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les Constructions Richard Haineault Inc.,

C.E.-02265-11-02

.Ē.-02266-11-02

C.E.-02267-11-02



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif accèdent à cette demande et amendent le contrat de l'école Pierre-Bédard en conséquence.

Que les membres du comité exécutif mandatent Madame Micheline Patenaude-Fortin et Madame Susan Tremblay, respectivement présidente et directrice générale, pour signer ledit avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.02 LOCAUX MODULAIRES: CONTRAT DE LOCATION - AVENANT AU

CONTRAT - Termes et conditions de location

Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier et répond à des questions.

École Saint-Jean - Locaux modulaires - Avenant au contrat - Termes et conditions de location

CONSIDÉRANT que le contrat pour la fourniture et l'installation octroyé au

« consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les

Constructions Richard Haineault Inc. n'explicitait pas les termes

et conditions de la partie location de l'entente,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que les membres du comité exécutif amendent le contrat de l'école St-Jean pour y ajouter les clauses relatives aux termes et conditions de location selon la documentation déposée sous la cote 11.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

École Sainte-Catherine - Locaux modulaires : Avenant au contrat - Termes et conditions de location

CONSIDÉRANT que le contrat pour la fourniture et l'installation octroyé au

« consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les

Constructions Richard Haineault Inc. n'explicitait pas les termes

et conditions de la partie location de l'entente,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que les membres du comité exécutif amendent le contrat de l'école Sainte-Catherine pour y ajouter les clauses relatives aux termes et conditions de location selon la documentation déposée sous la cote 11.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

École Jacques-Barclay - Locaux modulaires : Avenant au contrat - Termes et conditions de location

CONSIDÉRANT que le contrat pour la fourniture et l'installation octroyé au

« consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les

Constructions Richard Haineault Inc. n'explicitait pas les termes

et conditions de la partie location de l'entente,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que les membres du comité exécutif amendent le contrat de l'école Jacques-Barclay pour y ajouter les clauses relatives aux termes et conditions de location selon la documentation déposée sous la cote 11.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02268-11-02

C.E.-02269-11-02

C.E.-02270-11-02



No de résolution ou annotation École des Bourlingueurs - Locaux modulaires : Avenant au contrat - Termes et conditions de location

CONSIDÉRANT

que le contrat pour la fourniture et l'installation octroyé au « consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les Constructions Richard Haineault Inc. n'explicitait pas les termes et conditions de la partie location de l'entente,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que les membres du comité exécutif amendent le contrat de l'école Des Bourlingueurs pour y ajouter les clauses relatives aux termes et conditions de location selon la documentation déposée sous la cote 11.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

École Louis-Cyr - Locaux modulaires : Avenant au contrat - Termes et conditions de location

CONSIDÉRANT que le contrat pour la fourniture et l'installation octroyé au

« consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les

Constructions Richard Haineault Inc. n'explicitait pas les termes

et conditions de la partie location de l'entente,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que les membres du comité exécutif amendent le contrat de l'école Louis-Cyr pour y ajouter les clauses relatives aux termes et conditions de location selon la documentation déposée sous la cote 11.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

École Pierre-Bédard - Locaux modulaires : Avenant au contrat - Termes et conditions de location

CONSIDÉRANT

que le contrat pour la fourniture et l'installation octroyé au « consortium » GE Capital Concept Modulaire et Les Constructions Richard Haineault Inc. n'explicitait pas les termes et conditions de la partie location de l'entente,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que les membres du comité exécutif amendent le contrat de l'école Pierre-Bédard pour y ajouter les clauses relatives aux termes et conditions de location selon la documentation déposée sous la cote 11.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.03 ÉCOLE SAINT-VIATEUR : Réaménagement de l'entrée sur le côté de l'école - Appel d'offres AO-033-062-02 - Octroi de contrat

Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier et répond à une question.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de retenir les services de **Construction Pierre Bourdon Inc.** pour l'aménagement de l'entrée sur le côté de l'école Saint-Viateur au coût de cent treize mille neuf cent vingt dollars (113 920,00 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 ACHAT DE PIÈCES - ASSEMBLAGE DE MICRO-ORDINATEURS

Monsieur Claude Hébert présente le dossier et répond à des questions.

CONSIDÉRANT QUE l'achat de pièces tel que décrit au sujet ci-haut mentionné dépassera le montant de 25 000,00 \$;

5614-A-PSG-O (FLA-786)

C.E.-02272-11-02

C.B.-02273-11-02

Formules Municipales, Farnham (Québec

C.E.-02274-11-02

C.E.-02275-11-02



CONSIDÉRANT QUE

la demande de prix pour l'achat des pièces nécessaires pour l'assemblage de 40 ordinateurs a été faite en conformité avec la politique d'acquisition des biens;

Secrétaire général

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire, d'octroyer :

à la compagnie Sid Distribution

un montant de 29 406,14 \$

à la compagnie Systèmes d'ordinateurs Zymos

un montant de 16 401,64 \$

à la compagnie Clara Technologies

un montant de 8 454,34 \$

pour les pièces spécifiées au tableau comparatif du 5 novembre 2002 ci-joint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02276-11-02

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 h 30,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que la séance ordinaire du 12 novembre 2002 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

Mecheluse I La lie

D:\Textes\CE\2002-2003\Procès-verbaux\2002.11.12.wpd